

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SOMMERAU

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°1/2019
EN DATE DU 7 JANVIER 2019 à 20H**

Nombre de conseillers élus : 48
 Nombre de conseillers en fonction : 42
 Nombre de conseillers présents en séance : 26..... votants 31 dont 5 procurations
 Date de convocation : 21 décembre 2018

L'an deux mille dix neuf le sept janvier à vingt heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, sur convocation et sous la présidence de Roger MULLER, Maire.

Étaient présents :

MULLER Roger Maire et maire délégué d'Allenwiller
 HUFSCMITT Franck 2^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Salenthal
 ZINGARELLI Bruno 3^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Birkenwald
 GROSS Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 LACROIX Sandra 1^{ère} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 PAULEN René 1^{er} Adjoint au maire délégué de Singrist
 STORCK Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 GUNTHNER Stéphane 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Singrist
 HALTER Thierry 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 KUGEL Carole 2^{ème} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 ANTONI Sébastien Conseiller municipal
 AUER Maurice Conseiller municipal
 BOEHM Alain Conseiller municipal
 CHARDON Christine Conseillère municipale
 ENGEL Isabelle Conseillère municipale
 FRIEDERICH Frédéric Conseiller municipal
 FRIEDRICH Jean Louis Conseiller municipal
 HALFTERMEYER Dominique Conseiller municipal
 HEINRICH Cécile Conseillère municipale
 JAEGER Jacqueline Conseillère municipale
 LEHE Manuel Conseiller municipal
 LORENTZ Bruno Conseiller municipal
 OSTERMANN Ernest Conseiller municipal
 SACHS Marie Odile Conseillère municipale
 SCHWARTZ Michaël Conseiller municipal
 VONSEEL Christian Conseiller municipal

Absent(s) excusé(s) :

LORENTZ Béatrice 1^{ère} Adjointe au maire et maire délégué de Singrist (procuration à René PAULEN)
 SCHNEIDER Jean Jacques 2^{ème} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller (procuration à Gérard STORCK)
 ANTONI Cathy Conseillère municipale (procuration à Cécile HEINRICH)
 KIEFFER Josiane Conseillère municipale
 SCHLEGEL Audrey Conseillère municipale (procuration à Isabelle ENGEL)
 SIMON Etienne Conseiller municipal
 THOMAS Olivier Conseiller municipal (procuration à Jean-Louis FRIEDRICH)
 ZIMMERMANN Guy Conseiller municipal

Absent(s) non excusé(s) :

BERLEMONT Nathalie Conseillère municipale
 GASS Karine Conseillère municipale
 GROSS Laurence Conseillère municipale
 JOCQUEL Julien Conseiller municipal
 KOESSLER François Conseiller municipal
 MESSMER Marie Pia Conseillère municipale
 MUHL Franck Conseiller municipal
 SCHALL Véronique Conseillère municipale

Assistait en outre à la séance :

KALCK Pascale Attachée Territoriale Principale

Secrétaires de séance :

PAULEN René et KALCK Pascale

Ordre du Jour

1. Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
2. Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04/12/2018
3. Budget 2018 – Décision modificative

4. Logement locatif Singrist- Remise loyer
5. Achat de terrain – décision rectificative
6. Informations diverses

Le Maire ouvre la séance à 20 Heures, salue les conseillers présents et présente ses meilleurs Vœux pour cette nouvelle année à l'ensemble des conseillers. Ensuite il donne lecture des absents ayant donné procuration et des absents excusés.

DCM 2019-01 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, M René PAULEN, conseiller municipal et Mme KALCK Pascale, attachée territoriale, sont désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2019-02 : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 04/12/2018

Point 2

Le procès-verbal de la séance du 04/12/2018, transmis aux Conseillers avant la réunion, est soumis à l'assemblée pour adoption.

Décision du Conseil Municipal :

Le procès-verbal est approuvé.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2019-03 : Budget 2018 – Décision modificative – Ecritures internes pour travaux en régie

Point 3

Rapporteur : Roger MULLER

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés avec des matériaux qu'elle achète. Durant l'année, les différentes dépenses (achat des fournitures...) sont imputées sur les comptes de la classe 6 correspondant à la nature des charges. En fin d'année, l'ordonnateur constate une opération d'ordre budgétaire :

- avec émission de mandat sur les différents comptes de classe 2 selon les immobilisations réalisées
- avec émission de titres au compte 722. Cette opération permet d'intégrer les travaux en section d'investissement et neutralise les charges constatées en classe 6 tout au long de l'exercice.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal prend la décision budgétaire modificative suivante destinée à passer des écritures internes pour les travaux en régie :

Budget 2018
Section de fonctionnement

Dépenses

Article 60632/011	fournitures de petit équipement	+ 2890 Euros
Article 6135/011	locations mobilières	+ 1420 Euros
Article 60633/011	fournitures de voirie	+ 97775 Euros
Article 6068/011	autres matières et fournitures	+ 315 Euros

Recettes

Article 722/042	Immobilisations corporelles	+ 102400 Euros
-----------------	-----------------------------	----------------

Section d'investissement

Dépenses

Article 2128/040 opération 206003	+ 66180 Euros
Article 2128/040 opération 206005	+ 310 Euros
Article 2152/040 opération 100202	+ 2715 Euros
Article 21318/040 opération 202101	+ 315 Euros
Article 2151/040 opération 100601	+ 18745 Euros
Article 2128/040 opération 202101	+ 7797 Euros
Article 2128/040 opération 206008	+ 313 Euros
Article 2313/040 opération 202001	+ 5925 Euros
Article 2128/040 opération 306001	+ <u>100 Euros</u>

+ 102 400 Euros

Article 2128/21 opération 206003	- 66180 Euros
Article 2128/21 opération 206005	- 310 Euros
Article 2188/21 opération 100202	- 2715 Euros
Article 21318/21 opération 202101	- 8110 Euros
Article 2151/21 opération 100601	- 18745 Euros
Article 2188/21 opération 206008	- 315 Euros
Article 2313/23 opération 202001	- 5925 Euros
Article 2128/21 opération 306001	- <u>100 Euros</u>

- 102 400 Euros

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-4 : Logement locatif Singrist –Remise loyer

Point 4

Rapporteur : Roger MULLER

Par délibération en date du 25/09/2018 (point 58), le Conseil Municipal a décidé de louer l'appartement sis à Singrist 12 Rue du Gal Leclerc (rez de chaussée) à M. ZAHNBRECHER Stéphane pour un loyer mensuel de 407,50 Euros. Le bail a pris effet au 1^{er} octobre 2018. Néanmoins, suite aux travaux effectués par le locataire et normalement à la charge du propriétaire, il est proposé d'accorder une remise exceptionnelle d'1/2 mois de loyer soit 203,75 Euros. Cette somme sera déduite du loyer de janvier 2019.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder une remise exceptionnelle d'1/2 mois de loyer soit 203,75 Euros à M. ZAHNBRECHER Stéphane. Cette somme sera déduite du loyer du logement de janvier 2019.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-5 : Achat terrain SINGRIST – Section AD Parcelle 53 – décision rectificative

Point 5

Rapporteur : Roger MULLER

Par délibération en date du 04/12/2018 (point 2018-81.1) le Conseil Municipal voulait se porter acquéreur de la parcelle Commune de Singrist –Section AD Parcelle 53. Or, cette délibération comportait une erreur matérielle. En effet il fallait lire Section AD N°53 » et non « Section AB N°133 ». Il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération.

La commune a l'opportunité de se porter acquéreur (par DPU) de la parcelle de terrain cadastrée

Commune de Sommerau -Ban de Singrist (469)
Section AD N°53 d'une superficie de 51 m²



Cette parcelle est déjà intégrée dans la voirie communale Rue de Reutenbourg.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'acquérir la parcelle :

Commune de Sommerau -Ban de Singrist (469)
Section AD N°53 d'une superficie de 51 m²
Appartenant aux conjoints KIEFER Lucile née BAILLY
Au prix de 1 euro la totalité de la parcelle

- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat notarié à intervenir ou autorise le 1^{er} adjoint à signer l'acte administratif à intervenir
- Dit que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.

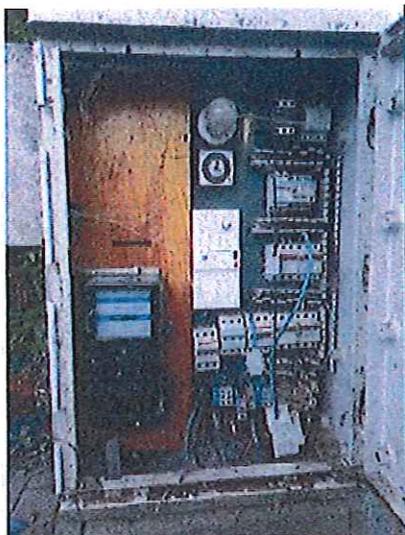
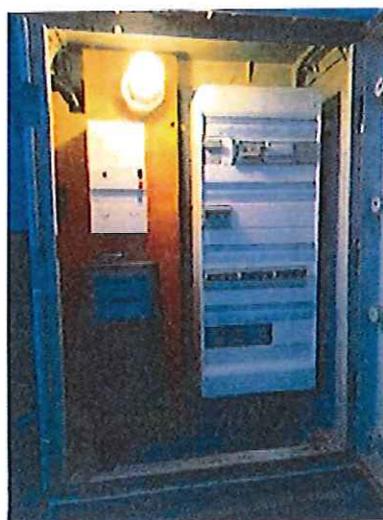
Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-6: Informations diverses*Point 6***ARMOIRE COFFRET ECLAIRAGE PUBLIC SINGRIST**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le coffret de gestion de l'éclairage public de Singrist a été entièrement mis aux normes pour un coût de 1325,87 € HT.

**AVANT****APRES****ESPACE SANS TABAC**

M. le Maire et Mme LACROIX Sandra informent le Conseil Municipal que suite à une réunion avec le Comité du Bas Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer la commune va s'engager et soutenir l'action de prévention « Espace sans tabac » menée par la Ligue, et ce notamment au travers de la sensibilisation et de la mise en place de panneaux. Différentes actions pourront être menées. Des informations seront communiquées par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'ayant été posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45

Les secrétaires de séance
PAULEN René

KALCK Pascale

